Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Bâtiment d'élevage photovoltaïque sur la commune principale de l'AIOT L'AGE LAUCHOUX 87400 MOISSANNES.

La référence de votre dossier est A-3-JQZVVII2M et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/07/2023 à 11h23 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 18870202100034

Organisme: CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE

Fonction: CHARGE D'ETUDES AGRONOMIE

Personne morale

N° SIRET 48400704200019

Raison sociale EARL MAUSSET

Forme juridique Exploitation agricole à responsabilité limitée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

MOISSANNES

L'AGE LAUCHOUX

87400 MOISSANNES

Signataire

Qualité : ASSOCIE GERANT

Référent

Fonction: ASSOCIE GERANT

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Bâtiment d'élevage photovoltaïque

Description des activités :

Construction d'une stabulation raclée100 places vaches allaitantes et 50 places engraissement avec une toiture en panneaux photovoltaïques

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

L'AGE LAUCHOUX

87400 MOISSANNES

X:585092

Y: 6531560

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-3	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vache 180 u	^S D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? OUI

Réseau public de distribution d'eau OUI

Volume maximum annuel (en m3) 150

Milieu naturel (hors forage souterrain) OUI

Volume maximum annuel (en m3) 950

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? OUI

Origine et la nature des matières épandues :

Épandage de digestats solides et liquides d'un méthaniseur exploité par l'agriculteur. Le plan d'épandage porte sur les îlots PAC 1,2,3,4,5,6,7,8,9,11,12,13,14,15

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
087021086 Surface totale du plan d'épandage (en ha) 129	EARL MAUSSET	1

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 21380

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 21380

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 0

B1: Dont produite sur l'installation (en kg N) 0

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) 21380

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 4

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets de l'exploitation sont des bâches, des ficelles, des plastiques, ppnu collectés puis recyclés par les fournisseurs. Les huiles sont ramassés puis retraitées par CHIMIREC. Les produits vétérinaires non utilisés ou périmés sont repris par le cabinet vétérinaire de St Léonard de Noblat. Les cadavres animaux sont ramassés par SecAnim

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le centre de secours des pompiers à 8 kilomètres. Possibilité de pomper dans la Vienne à 10 kilometres

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? OUI

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

mandat.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

carto1000.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

carto2500.pdf

Etude d'incidences Natura 2000 :

Natura2000.pdf